



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 7 juin 2024
Date d'affichage : le 7 juin 2024

Le treize juin deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du 7 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : Michel Guillard, Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Julie Rabinand, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Jean-Claude Bonhomme, Michaël Roussel, Edern Picault, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Eve-Lise Martin, Adeline Masson, Thibaut Onasch, Marc Guillot, Etienne Lanuzel, Emmanuel Lemerrier, Sophie Maure, Daphnée Blay.

Pouvoirs : Daniel Lecomte a donné pouvoir à Yannick Cerclé
Soizic Leroux a donné pouvoir à Julie Rabinand
Marc Guillot a donné pouvoir à Michel Guillard
Daphné Blay a donné pouvoir à Sophie Maure
Etienne Lanuzel a donné pouvoir à Emmanuel Lemerrier

Absents : Jean-Claude Bonhomme, Céline Champenois, Guillaume Lafaye, Adeline Masson, Thibaut Onasch.

Emmanuel Lemerrier est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/35 – Tarif caverne

Une caverne est un petit caveau situé dans un cimetière et destiné à accueillir et conserver une ou plusieurs urnes funéraires. La commune se propose de mettre à disposition des habitants se type sépulture. Le modèle envisagé est une caverne de dimension 60x60 cm pouvant recevoir quatre urnes.

Afin de pouvoir mettre à disposition ce type de monument cinéraire, il est nécessaire de voter un tarif. Comme les caverne nécessitent plus d'espace et d'entretien qu'un columbarium, il est proposé d'une part un tarif supérieur à celui du columbarium et d'autre part une baisse du tarif pour le renouvellement des concessions au columbarium.

Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20240613-2024-35-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Tarifs proposés :

	Ancien tarif concession 15 ans	Nouveau tarif concession 15 ans	Ancien tarif renouvellement 15 ans	Nouveau tarif renouvellement 15 ans	Ancien tarif concession 30 ans	Nouveau tarif concession 30 ans
Columbarium	556	550	331	230	887	780
Caverne		600		250		850

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité,

ARTICLE 1 – approuve les nouveaux tarifs concernant le columbarium et les cavernes,

ARTICLE 2 – autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 13 juin 2024

Le Maire, Michel Guillard

